



**FORMULAIRE D'INFORMATION POUR L'INSCRIPTION
D'UN ENFANT EN ECOLE MATERNELLE OU ELEMENTAIRE**

ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

I. DEMANDE PREALABLE D'INSCRIPTION AUPRES DU SERVICE DES AFFAIRES

SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La demande préalable d'inscription, pour les enfants n'ayant jamais été scolarisés ou pour les nouveaux résidents doit être faite par les parents auprès du Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes.

Les parents complèteront l'imprimé ci-joint, accompagné des pièces suivantes :

- livret de famille ou Carte Nationale d'Identité en cours de validité de l'enfant ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires : DT-POLIO, tétanos et poliomyélite (certificat médical ou carnet de santé)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois : quittance EDF, facture France Telecom, facture d'eau ou compléter l'attestation sur l'honneur ci-jointe(CERFA 11752-02).
- si un divorce a été prononcé, fournir une copie du jugement du tribunal
- certificat de radiation si changement de commune.

le dossier peut être :

- envoyé par mail à l'adresse suivante : jeunesse.cc-cvv@orange.fr,
- déposé en main propre à l'une des maison des services (Void, Vaucouleurs ou Commercy),
- envoyé par courrier à l'adresse postale : 22 rue Louvière – 55190 VOID VACON.

L'accueil des enfants de 2 ans se fera sous réserve des places disponibles.

ATTENTION : la demande ne sera validée qu'après réception de l'ensemble des pièces justificatives par les services de la CC CVV.

II. DELIVRANCE DU CERTIFICAT D'INSCRIPTION SCOLAIRE

Un certificat d'inscription scolaire est délivré par le Président de la Communauté de Communes, qui y indique l'école que l'enfant doit fréquenter (pour les cas dérogatoires, merci de vous adresser au service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs).

III. ADMISSION DE L'ELEVE

Les parents doivent ensuite se rapprocher du directeur de l'école indiquée sur le certificat d'inscription scolaire, afin de procéder à l'inscription définitive de leur enfant en présentant les documents suivants :

- Certificat d'inscription,
- Document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires : DT-POLIO, tétanos et poliomyélite (certificat médical ou carnet de santé),
- Certificat de radiation si changement de commune.

RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES LEGAUX

Responsable légal 1 :

NOM : _____

PRENOM : _____

Adresse : _____

Profession : _____

Contacts :

- Téléphone domicile : _____

- Téléphone portable : _____

- Téléphone professionnel : _____

- E-mail : _____

Responsable légal 2 :

NOM : _____

PRENOM : _____

Adresse (si différentes) : _____

Profession : _____

Contacts (si différents) :

- Téléphone domicile : _____

- Téléphone portable : _____

- Téléphone professionnel : _____

- E-mail : _____

RENSEIGNEMENTS ENFANT

Demande l'inscription en classe de _____

Ecole : _____

Nom et Prénom : _____

Nationalité : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

En cas de divorce : la garde de l'enfant est assurée par _____

Avez-vous d'autres enfants scolarisés en maternelle ou primaire ? Si oui combien : _____

Nom de l'école : _____

En cas de changement de domicile :

Scolarisé(e) à ce jour à l'école : (certificat de radiation à fournir si commune extérieur)

Ville : _____ Département : _____ Classe : _____

Observations des parents :

Fait à _____, le _____

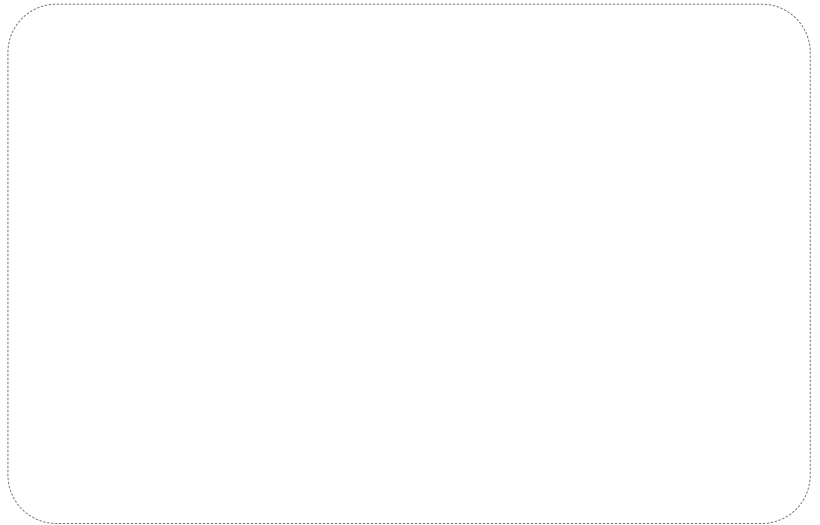
Signature du responsable légal



Déclaration sur l'honneur

COSA
n° 11752*02

Décret 1277-2000 du 26 décembre 2000



Je soussigné(e) M. Mme Mlle

Mon nom de naissance : _____

Mon nom d'usage : _____
(nom du mari, de l'autre parent...)

Mes prénoms : _____

Ma date de naissance :

 - confirme l'exactitude de l'adresse figurant sur ce document

 - déclare sur l'honneur être domiciliée(e) à une autre adresse, indiquée ci-après

Mon adresse complète : _____

Code postal : Commune : _____

Fait à _____ , le

Signature de l'intéressé(e),
attestant sur l'honneur
l'exactitude des renseignements portés ci-dessus



Article 441-7 du code pénal

"Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

- 1 - d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2 - de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- 3 - de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui".